

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2020

---

## PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 106

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« vingt ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à durcir la peine de prison encourue par un conjoint qui pousse sa victime au suicide par harcèlement.